

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

Synthèse des observations du public

ARRETE INTER-PREFECTORAL
Autorisant les personnels d'Aéroport de Paris, direction Paris-Charles de Gaulle,
à effectuer la destruction des espèces constituant une menace
pour la sécurité du transport aérien

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France du 7 novembre au 28 novembre 2018 inclus sur le projet d'arrêté susmentionné.
Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-inter-prefectoral-de-destruction-a3529.html>

Nombre et nature des observations reçues : 0

Synthèse des modifications demandées : 0

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Réponse aux observations du public : néant

Fait à Vincennes, le 29 novembre 2018